

Diplôme d'État de professeur de danse stagiaire formation continue

ATTENTION : document à conserver

Ce document contient les informations administratives dont vous aurez besoin pour votre inscription ou réinscription à l'isdaT.

modalités d'inscription

Les inscriptions ou réinscriptions s'effectueront à l'isdaT auprès de Naïg Menesguen sur rendez-vous.

Veuillez la contacter par mail avant le 10 juillet 2020 ou à partir du 1^{er} septembre 2020 pour établir un devis des frais de formation :

naig.menesguen@isdat.fr

Pour cette inscription, merci de vous munir des documents suivants :

- une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages que vous pourriez causer aux tiers dans le cadre de votre formation ; **attention, elle doit vous couvrir au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2020, effectuez les démarches auprès de votre assureur dès maintenant ;**
- une attestation de couverture sociale (affiliation CPAM) pendant toute la durée de la formation ;
- l'attestation d'inscription à l'université, en licence s'il y a lieu ;
- pour les étudiant·es étranger·es hors UE : votre titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement ;
- une photocopie de votre carte d'identité ou passeport si vous ne l'avez pas déjà fournie
- tous les documents demandés dans le dossier d'inscription et que vous n'auriez pas déjà fournis (certificat médical, livret de formation à jour etc.).

+ tout document qui vous aurait été demandé précédemment par l'administration suite à votre admission (copie diplôme, livret, notes EAT, CV, certificat médical, etc.) et qui ne serait pas déjà dans votre dossier.

Et selon votre situation :

- une attestation de prise en charge du coût de la formation par votre employeur ou organisme financeur ;
- OU une attestation de non prise en charge (employeur, OPCO ou pôle emploi) ainsi qu'un chèque (déjà rédigé et signé) établi à l'ordre du Trésor Public pour vos frais de formation continue de l'année 2020/2021.

Rappel des tarifs en cas de non prise en charge :

- UV 1 Histoire de la danse = 275,00 €
- UV 2 Anatomie/Physiologie = 275,00 €
- UV 3 Formation Musicale = 550,00 €
- UV 4 Pédagogie = 2000,00 €

En cas de non prise en charge, si vous souhaitez régler en plusieurs fois, il est impératif de le préciser au moment où vous prendrez rendez-vous pour votre inscription car une convention de financement doit être rédigée.

En cas de prise en charge financière de votre formation, vous devrez veiller particulièrement à émarger pour tous les enseignements et toutes les activités pédagogiques de l'année.

inscription à l'Université

Si vous êtes nouvellement admis·e à l'isdaT ou si vous vous réinscrivez à l'Université

Les stagiaires qui le souhaitent peuvent préparer une licence en même temps que leur diplôme d'État de professeur de danse. L'organisation des parcours de formation du diplôme d'État s'effectue en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès. Une convention avec l'Université partenaire permet à l'unité danse de l'isdaT de proposer aux étudiant·es et aux stagiaires de réaliser un programme de Licence-DE articulé en deux ans et ainsi d'obtenir un diplôme universitaire de Licence (BAC + 3) conjointement au DE.

L'inscription en licence n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée puisque tous les cours sont communs aux deux diplômes à l'exception d'une UE « danse cirque connaissance du patrimoine – pratique scénique » et du certificat d'informatique C2i.

La licence concernée s'intitule : licence mention Arts du spectacle parcours danse, pédagogie interprétation de l'UFR Lettres, philosophie, musique, département Art&Com.

Conditions préalables d'inscription en licence

Entrée en L2 ou L3 : être inscrit·e à l'unité danse de l'isdaT pour la formation au DE professeur de danse et avoir validé une L1 ou L2 ou constituer un dossier auprès de la directrice du SUAPS.

Les stagiaires désireux de s'inscrire en licence, devront l'avoir signifié en amont à l'unité danse de l'isdaT à martine.truong@isdat.fr

Les modalités d'inscription à l'Université et les tarifs ne sont pas connus à ce jour ; pour celles et ceux déjà inscrit·es en licence durant l'année 2019/2020, consultez votre espace étudiant·e pour la réinscription ou le site de l'Université.

Merci de noter que pour les stagiaires de formation continue, l'inscription à l'Université à un coût différent et plus élevé que le coût étudiant·e. N'hésitez pas à nous contacter pour la constitution de votre dossier de financement ou pour tout renseignement complémentaire.

contact

Voici les coordonnées téléphoniques de l'unité danse : 05 31 47 19 42.

Veuillez noter que les bureaux de l'unité danse seront fermés du 15 juillet au 24 août 2020 inclusivement.

Merci de nous signaler impérativement tout changement de coordonnées durant l'été.

contact devis et inscription administrative :

Naïg Ménesguen

Coordinatrice VAE et Formation Professionnelle Continue

ligne directe : +33 (0)5 34 30 93 82

naig.menesguen@isdat.fr